

Le bocage de Sains-du-Nord



Visorando



Trace n° 22731702

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Une belle balade pour contempler le bocage de Sains-du-Nord au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Durée	3h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	11,23 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	56 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	57 m	Commune	Sains-du-Nord (59177)
Point haut	226 m	Région	Avesnois
Point bas	168 m		



Description

Garez-vous dans l'impasse, près de la Maison du Bocage à Sains-du-Nord.

(D/A) La Maison du bocage à votre gauche, sortez de l'impasse, prenez à gauche Rue Jean-Baptiste Lebas et passez devant la Maison du Bocage. Ignorez la rue à droite et passez le lycée agricole à droite. Tournez à gauche Rue des Fosses à Marne et continuez tout droit.

(1) Laissez le Chemin de Saint-Etton à droite (chemin du retour), traversez la voie ferrée et continuez tout droit toujours sur la Rue des Fosses à Marne. Soyez **prudents** et traversez la D951 pour continuer en face sur le Chemin dit à Baudets et de Rainsars. Allez tout droit.

(2) Tournez à gauche Route d'Avesnes, passez sous une ligne électrique, allez tout droit et ignorez un chemin à gauche.

(3) À la fourche, allez tout droit toujours sur la Route d'Avesnes, ignorez un chemin à droite et traversez la voie ferrée.

(4) Continuez tout droit Rue des Bergeries et ignorez un chemin à droite, puis à gauche.

(5) Au carrefour de la Route du Pont de Sains (D951), traversez au passage piétons et poursuivez en face. Passez la Croisade Montfort à gauche et continuez tout droit sur la Rue de Paris.

(6) Au carrefour suivant, passez un oratoire et continuez tout droit.

(7) Au carrefour en T, tournez à droite Rue du Défriché.

(8) Tournez à gauche Rue du Bois-l'Abbé, allez tout droit et ignorez deux chemins à gauche.

(9) Tournez à gauche Rue du Petit Étang.

(10) Tournez à gauche Rue Traversière et prenez la première rue à droite, Rue André Baudin. Allez tout droit, ignorez un chemin à gauche et continuez tout droit sur la Rue du Pachi. Au carrefour à quatre voies du Petit Ramousies, continuez en face, ignorez un chemin à droite.

11.: Tournez à gauche Rue du Moulin, allez tout droit et ignorez l'impasse à gauche. Tournez à droite Rue Martinet, allez tout droit et prenez la première à gauche, Rue Gabriel Péri, puis tournez aussitôt à droite, direction Vers

Chemin d'Avesnes, PR®, allez tout droit, ignorez deux chemins à gauche.

(12) Prenez le Chemin de Saint-Etton à gauche après un oratoire. Allez tout droit et au bout, suivez la voie ferrée à votre droite.

(1) Tournez à gauche Rue des Fosses à Marne pour refaire le chemin du départ de votre balade en sens inverse : allez tout droit, tournez à droite Rue Jean-Baptiste Lebas, repassez devant le Lycée Agricole Charles Naveau, puis devant la Maison du Bocage et retrouvez votre point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Maison du bocage Sains-du-Nord**
| N 50.089152° / E 4.001921° - alt. 200 m - km 0
- 1 intersection commune aller et retour**
| N 50.093578° / E 3.999196° - alt. 207 m - km 1
- 2 Route d'Avesnes**
| N 50.08306° / E 3.991589° - alt. 219 m - km 2.46
- 3 Fourche**
| N 50.080588° / E 3.995967° - alt. 214 m - km 2.88
- 4 Rue des Bergeries**
| N 50.077821° / E 4.008659° - alt. 213 m - km 3.86
- 5 Carrefour de la D951**
| N 50.080148° / E 4.019001° - alt. 224 m - km 4.66
- 6 Carrefour**
| N 50.083136° / E 4.027305° - alt. 224 m - km 5.34
- 7 Rue du Défriché**
| N 50.084637° / E 4.030095° - alt. 223 m - km 5.6
- 8 Rue du Bois-l'Abbé**
| N 50.084609° / E 4.034365° - alt. 225 m - km 5.91
- 9 Rue du Petit Étang**
| N 50.090625° / E 4.031812° - alt. 207 m - km 6.62
- 10 Rue Traversière**
| N 50.093062° / E 4.02679° - alt. 191 m - km 7.1
- 11 Rue du Moulin**
| N 50.099091° / E 4.015847° - alt. 168 m - km 8.3
- 12 Chemin de Saint-Etton**
| N 50.098486° / E 4.002522° - alt. 192 m - km 9.5

 **D/A Maison du bocage Sains-du-Nord**

N 50.089235° / E 4.001771° - alt. 201 m -
km 11.23

Informations pratiques

Circuit non balisé.

A proximité

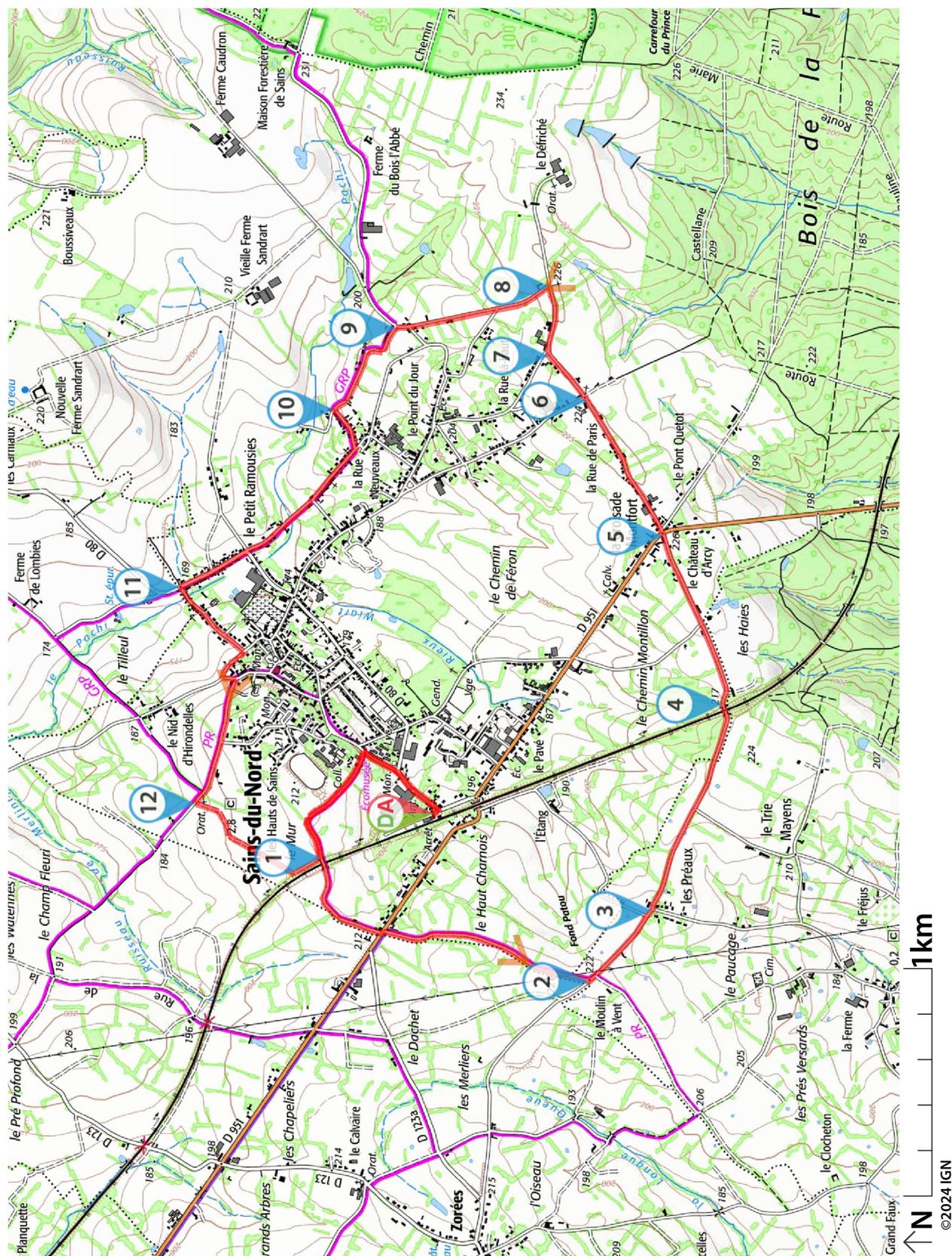
[La maison du bocage à Sains-du-Nord.](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-bocage-de-sains-du-nord/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



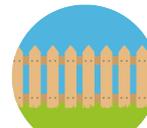
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.